

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **vendredi 22 mai 2020** à compter de **13 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Diane L. Gagnon, conseillère
Monsieur Simon Arsenault, conseiller
Madame Dominique Blanchette, conseillère
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Madame Katherine Beaudoin, directrice générale

La présente séance se fait à huis clos en vertu de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des services sociaux, Mme Danielle McCann. Afin de respecter les directives de distanciation sociale en raison de la COVID-19, toutes les personnes présentes sont assises à des tables distinctes et sont à plus de deux mètres de distance.

Comme la présente séance se fait à huis clos, elle est enregistrée par la directrice générale et secrétaire-trésorière. L'enregistrement audio sera déposé sur le site Internet pour que les citoyens puissent y avoir accès dans les plus brefs délais.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 069-2020 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX DISTRICTS**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET CI-HAUT MENTIONNÉ**
4. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2020-05-592

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE la présente séance extraordinaire a été convoquée conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-05-593

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 069-2020 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX DISTRICTS

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour le règlement 069-2020 lors de la séance ordinaire du 11 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le projet de règlement plus de 72 heures avant la présente séance et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil adopte le projet de règlement 069-2020 concernant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux, conformément à la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une séance à huis clos, il n'y a pas de question du public.

2020-05-594

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Simon Arsenault Appuyé par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 13 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Michel Larochelle,
Maire**

**Katherine Beaudoin,
Directrice générale**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.